



Association pour le Souvenir des Fusillés de la Braconne

Cotisation 2025 fixée à 5 € par adhérent

- cotisation à l'association pour l'année 2025 (5 euros par adhérent)
👆 ***Vous pouvez souscrire plusieurs adhésions par foyer***
- contribution au maintien de la Mémoire et aux actions de l'association
(montant libre....)

Membre principal : si pas de changement par rapport aux années précédentes, ne remplir que ce qui est en gras.

Nom : **Prénom** :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° téléphone : -

@mail :@.....

Autre(s) membre(s) :

Nom : **Prénom** :

Nom : **Prénom** :

Nom : **Prénom** :

Règlement par **chèque** ou (*) par **virement** (*s'il n'y a pas de modifications dans les informations*)

cotisation(s) : €

Soutien à l'Association : €

Total : €

coupon réponse à adresser à Annick LAPOUGE 198 route du Temple 16590 BRIE
accompagné du règlement libellé à l'ordre de ASFB

(*) si pas de changement dans les informations,
possibilité de faire un virement, en précisant l'objet.

IBAN : FR76 1558 9165 0107 6630 1464 020

BIC : CMBRFR2BARK

site : <https://asfb.brie.fr>